

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



### Région Nouvelle-Aquitaine

#### AVIS DE MARCHÉ

#### Réfection des façades et charpente du Hangar 1 à l'Aérocampus à Latresne

Pouvoir adjudicataire : Région Nouvelle-Aquitaine 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex. Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010, 33001 Bordeaux Cedex. Tél. 05 56 99 31 96.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Numéro de référence du marché : 2019B000706901

Objet principal : réfection des façades et charpente du Hangar 1 à l'Aérocampus à Latresne. Operation 9371B005.

Code CPV principal : 44112410 (lot 1).

Forme juridique du groupement : Solidaire.

Lieu principal d'exécution : Gironde (33).

Ce marché est-il divisé en lots : Oui, 4 lots :

Lot 1 : Charpente, réparation bardage, peinture bois.

Lot 2 : Bardage alu, serrurerie, portails, polycarbonate.

Lot 3 : Nettoyage et peinture sur enduit ciment, réparation fissure béton.

Lot 4 : Signalétique.

Modalités essentielles de financement : Budget régional.

Conditions de participation du candidat : Doivent être conformes aux conditions stipulées dans le RC.

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Modalités de réception de remises des candidatures et offres : Par voie dématérialisée sur la plateforme <https://demat-ampa.fr>

Des variantes sont-elles possibles : Non.

Ce marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Non.

Marché éligible au MRS : Non.

Adresse du marché : 4 mois.

Adresses à laquelle les documents peuvent être obtenus : Règlement de consultation, DCE, informations, correspondances et dépôt sont accessibles gratuitement à l'adresse suivante (URL) <https://demat-ampa.fr/page-entrepriese-EntreprisesAdmarchesPublicsAuteursReconsultation=54112&order=chronologie-c-acheteur> ou <https://demat-ampa.fr> et saisir référence : 2019B000706901

Type de procédure : Procédure adaptée définie selon le Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : le mardi 24 septembre 2019 à 12 heures.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux, tél. 05 56 99 38 00, site : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 juillet 2019.

## Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €

### Mairie de Barie

#### AVIS DE MARCHÉ

#### Travaux

Pouvoir adjudicataire : Mairie de Barie, 14, Le Bourg, 33190 Barie.

Contact : M. Bernard PAGOT.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : mise en accessibilité de l'église par la création d'une rampe. Mise en accessibilité de la salle des sports par l'aménagement de vestiaires-douches.

Numéro de référence du marché : BARI01-2019

Code CPV principal : 45212200

Type de procédure : Procédure adaptée.

Ce marché est divisé en lots : Oui, 7.

Durée du marché : 90 jours

Date limite de réception des offres : le 19 septembre 2019 à 12 heures.

Documents de marché : Consultation, retrait DCE, correspondances et guichet de dépôt : <https://demat-ampa.fr> et saisir référence : BARI01-2019

Procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux, <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : Le 1<sup>er</sup> août 2019.

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



**Inchité**  
Société d'économie mixte au capital de 234 000 €  
101, cours Victor-Hugo, 33074 Bordeaux Cedex  
RCS 775 584 519 00067

#### DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INCHITÉ A SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Session du conseil d'administration du 20 octobre 2016.

3<sup>o</sup> décision. Autorisation du conseil d'administration au directeur général à la délégation du droit de préemption urbain.

Dans le cadre du traité de concession, d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux en date du 22 mai 2014, Inchité exerce le droit de préemption urbain qui lui est délégué par Bordeaux Métropole.

Afin d'assurer une pleine et entière sécurité juridique des décisions de préemption, nous demandons au conseil de déléguer expressément au directeur général l'exercice de ce droit.

Décision votée à l'unanimité.

La présente publication peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour avis.

## Plan Local d'Urbanisme



### PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

#### Commune de Douleizon

Par délibération en date du 20 juillet 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Castillon-Pujols a décidé de prescrire la révision de la carte communale de la commune de Douleizon et à définir les objectifs poursuivis.

Cette décision sera affichée au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols et à la mairie de Douleizon pour une durée d'un mois à compter du 5 août 2019.

Cette délibération ainsi que les pièces constitutives peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols, à la mairie de Douleizon et à la sous-préfecture de Libourne.

### PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Commune de Moullets-et-Villemartin

Par délibération en date du 16 mai 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Castillon-Pujols a décidé de prescrire la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Moullets-et-Villemartin et à définir les objectifs poursuivis.

Cette décision sera affichée au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols et à la mairie de Moullets-et-Villemartin pour une durée d'un mois à compter du 5 août 2019.

Cette délibération ainsi que les pièces constitutives peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols, à la mairie de Moullets-et-Villemartin et à la sous-préfecture de Libourne.



### PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Commune de Saint-Jean-de-Blaignac

Par délibération en date du 16 mai 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Castillon-Pujols a décidé de prescrire la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Blaignac et à définir les objectifs poursuivis.

Cette décision sera affichée au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols et à la mairie de Saint-Jean-de-Blaignac pour une durée d'un mois à compter du 5 août 2019.

Cette délibération ainsi que les pièces constitutives peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols, à la mairie de Saint-Jean-de-Blaignac et à la sous-préfecture de Libourne.



### PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

#### Commune de Sainte-Florence

Par délibération en date du 16 mai 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Castillon-Pujols a décidé de prescrire la révision de la carte communale de la commune de Sainte-Florence et à définir les objectifs poursuivis.

Cette décision sera affichée au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols et à la mairie de Sainte-Florence pour une durée d'un mois à compter du 5 août 2019.

Cette délibération ainsi que les pièces constitutives peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes Castillon-Pujols, à la mairie de Sainte-Florence et à la sous-préfecture de Libourne.

## Annonces légales

### Vie des sociétés

#### ATEL GARDE SÉCURITÉ FRANCE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATEL GARDE SÉCURITÉ FRANCE.

Siège : AGSEF

Objet social : gardiennage surveillance sécurité des biens et des personnes.

Siège social : 43, Cité Générale, 33390 Blaye.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Libourne.

Président : M. Ernio ATELUCE, demeurant 275, rue Cité-Bornhomme, 97300 Cayenne.

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. La cession s'opère vis-à-vis de la société par une notification effectuée à son président. Le transfert des actions fait l'objet d'une mention sur le registre des mouvements tenus par la société

#### MESCHUGGE CONSEIL

#### CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/08/2019, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MESCHUGGE CONSEIL

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, le conseil en management, en organisation et en système d'informations, la formation et l'apport d'adhésions. La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne

Siège social : 182 bid de la Plage, 33120 ARCA-CHON

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Monsieur JEAN Olivier, demeurant 182 Bid de la Plage, 33120 ARCA-CHON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix. Des actions de préférence sans droit de vote peuvent être émises et ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social

Clause d'agrément : Agrément pour les transmissions des actions : A l'exception des cessions ou des transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable du Président.

Le Président

SARL Sacha (33000)

#### FIN DE LOCATION-GÉRANCE ET CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 5 juillet 2019, enregistré au service des impôts de Bordeaux le 24 juillet 2019, dossier 2019 00029197, référence 3304Pe1 2019 A 11013.

La société Sacha 33000, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € dont le siège social est sis 3, rue Voltaire, 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 501 513 956, a cédé à la société Male, société par actions simplifiée au capital de 100 000 € dont le siège social est sis 2, rue Marengo, 73001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 382 544 310, un fonds de commerce de vente au détail, gros, demi-gros, d'articles de prêt-à-porter et accessoires de mode, chaussures, exploité à l'avenue des 40-Journaux, centre commercial Bordeaux-Lac, 33080 Bordeaux Cedex, pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro siren 501 513 956 000026, moyennant le prix de cent cinquante mille euros (150 000 €) s'appliquant à concurrence de 50 000 € aux éléments incorporels et la concurrence de 100 000 € aux éléments corporels.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'étude LE FURS, huissiers de justices, domiciliés 3-5, cours d'Alsace-Lorraine, 33000 Bordeaux, où domicile est élu.

La location-gérance consentie par la société Sacha 33000 à la société Male du fonds de commerce susvisé a pris fin le 30 juin 2019 par l'expiration de sa durée.

Pour avis.

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître PEMONT Philippe, notaire à AMEENS (80000), le 31/07/2019.

Monsieur DELAVIER Philippe et Madame GARNIER Valérie demeurant ensemble 1475 Chemin du Port d'Ihourtin, Lieudt Rivière, 33140 CADAUJAC, mères le 21/05/1994 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître PEMONT Philippe, notaire à AMEENS (80000) ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent Journal.

Maître Philippe PEMONT

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 19 juillet 2019 à Bordeaux (33) enregistré à Bordeaux le 24 juillet 2019, dossier 2019-A-11211, la société FEE & SOLBES, dont le siège social est à Bordeaux (33000), 10, place Puy-Paulin, RCS Brive 797 940 863, a cédé à la SARL CAFENICUP COMBES, dont le siège social est à Bordeaux (33000), 15-17, rue des Agénaises, RCS Bordeaux 852 328 293, son fonds de commerce d'épicerie, caviste, sis et exploité à Bordeaux (33000), 3, rue Louis-Combes, moyennant le prix de 174 000 €, dont 154 000 € pour les éléments incorporels et 20 000 € pour les éléments corporels.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fond cédé à Bordeaux (33), 3, rue Louis-Combes, au plus tard dans les 10 jours suivant la parution de la vente au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

#### LA BOITE A GOUTERS

#### CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/07/2019, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA BOITE A GOUTERS

Objet social : biscuiterie, pâtisserie, chocolaterie, traiteur, confiserie, glacier, Epicerie Ventes de boissons non alcoolisées, Snacking, Boulangerie, dépôt de pain, Venteur ambulant

Siège social : 412 lieu-dit Peyrétus, 33420 DAGNAC

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE

Co-gérance : Monsieur BARDINAUD Alexandre, demeurant 412 lieu-dit Peyrétus, 33420 DAGNAC et Madame BARDINAUD Marie, demeurant 412 lieu-dit Peyrétus, 33420 DAGNAC

ANNONCES OFFICIELLES ANNONCES LÉGALES

Une équipe spécialisée et réactive contact : [legales@sudouest.fr](mailto:legales@sudouest.fr)

## Le meilleur des ventes aux enchères

Chaque dimanche et lundi  
dans les annonces officielles  
de votre quotidien et 24 h / 24 sur  
[www.sudouest-legales.com](http://www.sudouest-legales.com)

[www.sudouest-legales.com](http://www.sudouest-legales.com)

SUD OUEST

Partenaire de plus de 100 journaux